

Commune **VOUGY**
 N° de contrat **24055**
 Date **08/11/24**

74312



Nombre de candélabres : 8
 Nombre de consoles : 0

ANNEXED 2024_62

PLAN DE FINANCEMENT
PROGRAMME 2023
OPERATION : Route du Mont-Blanc et Clos Prieur

Votre interlocuteur technique : **Benoît MAURIS**
 Votre interlocuteur administratif : **Christophe ESNAULT**

Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-operation	Operation : Route du Mont-Blanc et Clos Prieur			REPARTITION DU FINANCEMENT								
				Montant HT de la dépenses	TVA	Montant TTC de la dépenses	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Participation sur montant HT	Total commune				
Electricité	MRD 22174 00	Mise en souterrain réseau - Commune urbaine		12 353,29 €	2 470,66 €	14 823,95 €	40%	4 941,32 €	2 470,66 €	7 411,98 €	60%	7 411,97 €	0,00 €	7 411,97 €	
	MRP 22174 01	Mise en souterrain réseau - Commune urbaine		165 760,65 €	33 152,13 €	198 912,78 €	40%	66 304,26 €	33 152,13 €	99 456,39 €	60%	99 456,39 €	0,00 €	99 456,39 €	
	MB 22174 02	Mise en souterrain branchements - Commune urbaine		14 720,32 €	2 944,06 €	17 664,38 €	40%	5 886,13 €	2 944,06 €	8 832,19 €	60%	8 832,19 €	0,00 €	8 832,19 €	
		Sous-total		182 834,26 €	38 566,85 €	221 401,11 €		77 133,71 €	38 566,85 €	115 700,56 €		115 700,56 €	0,00 €	115 700,56 €	
Eclairage public	EPI 22174 03	Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT		52 244,49 €	10 448,90 €	62 693,39 €		Plafond	9 600,00 €	10 281,72 €	19 881,72 €	Plafond	42 644,48 €	167,18 €	42 811,66 €
		Sous-total		52 244,49 €	10 448,90 €	62 693,39 €		9 600,00 €	10 281,72 €	19 881,72 €		42 644,48 €	167,18 €	42 811,66 €	
Réseaux de Télécommunications*															
OR 22174 04	Rétablissement réseau Orange			72 543,76 €	14 508,75 €	87 052,51 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	72 543,76 €	14 508,75 €	87 052,51 €	
	Sous-total			72 543,76 €	14 508,75 €	87 052,51 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		72 543,76 €	14 508,75 €	87 052,51 €	
	TOTAL			317 822,80 €	63 524,60 €	381 347,00 €		86 733,71 €	48 848,57 €	135 582,28 €		230 866,79 €	14 676,93 €	245 543,72 €	

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC (hors Gène Chif pour Fibre Optique - Collecte)

La contribution au budget de fonctionnement du Syane sera l'objet d'un rattachement sous forme de fonds propres conformément aux instructions et notes de la comptabilité publique. Ce rattachement sera effectué après la réception de la dernière facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit

186 481,76 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

- 80 % de la contribution budget de fonctionnement, soit

9 147,53 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID : 074-217403120-20241121-D2024_62-DE

